

**Direction des affaires immobilières et du patrimoine – département électricité**

|  |
| --- |
| **MAINTENANCE DE LA CENTRALE DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DE L’ASSEMBLÉE NATIONALE**  **Accord-cadre n°25F080** |

**ACTE D’ENGAGEMENT**

**(AE)**

Référence : **25F080**

Nature de la procédure : Procédure d’appel d’offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124‑1, R. 2124‑2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP (code de la commande publique).

Pouvoir adjudicateur : **Assemblée nationale**

Représentant du pouvoir adjudicateur : **Collège des Questeures**

Comptable assignataire des paiements : **Mme la Trésorière de l’Assemblée nationale**

**ARTICLE PREMIER – OBJET ET NATURE DE L’ACCORD-CADRE**

Le présent accord-cadre a pour objet la maintenance préventive, corrective et améliorative des 4 groupes électrogènes de l’Assemblée nationale répartis de la manière suivante :

* 3 groupes électrogènes appelés « centrale électrique » situés au Palais Bourbon. Ces centrales électriques alimentent toutes les installations de sécurité au sens du règlement de sécurité incendie dans les ERP. Elles sont aussi utilisées comme source de remplacement intégral pour plusieurs bâtiments ;
* 1 groupe électrogène de sécurité situé dans au 33 rue Saint-Dominique (appelé Las Cases). Ce groupe alimente les installations de sécurité de ce bâtiment au sens du règlement de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP).

Ce marché impose au titulaire une exigence de disponibilité maximale et des obligations de résultat pour les prestations de maintenance préventive (taux de panne annuel à ne pas dépasser), pour les prestations de maintenance corrective (délais d'intervention, de dépannage et de réparation à respecter) et pour la maintenance améliorative (nouveaux équipements sous garantie). Les opérations de maintenance corrective sont à réaliser 24h/24h, 7j/7j.

Les dispositions du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) décrivent les modalités d’exécution des prestations.

**ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU COCONTRACTANT**

**2.1 Le cocontractant est une entreprise individuelle**:

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom et prénoms) :

**Agissant en mon nom personnel,**

Domicilié à (adresse complète) :

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

Adresse mèl à laquelle notifier la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par PLACE, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) et le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) du présent accord-cadre 25F080, je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m’est attribué dans un délai de **cinq (5) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

**2.2 Le cocontractant est une société (ou un groupement d’intérêt économique)**:

Je soussigné(e),

M, Mme (Nom, prénoms et qualités) :

**Agissant au nom et pour le compte de la société** :

Au capital de :

Ayant son **siège social** à : (adresse complète)

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET x 14 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- n° d'inscription (cocher la case correspondante) :

au registre du commerce et des sociétés :

au répertoire des métiers :

**Établissement qui effectuera la prestation** :

**Adresse complète**

- **numéro SIRET** (x 14 chiffres) **de l’établissement qui effectuera la prestation** :

**Personne de contact :**      

**Numéro de téléphone :**        **Courriel :**      ……………………………………….

Adresse mèl à laquelle notifier sur PLACE, la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….…………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par PLACE, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) et le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) du présent accord-cadre 25F080, je m'**ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l’accord-cadre m’est attribué dans un délai de **cinq (5) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

**2.3 Le cocontractant est un groupement momentané d’entreprises :**

[**Nota bene** : *chaque membre du groupement doit compléter un des cadres ci-dessous en utilisant :*

* *soit les rubriques définies dans le cadre du 2.1 ci-dessus si le membre est une entreprise individuelle,*
* *soit les rubriques définies dans le cadre du 2.2 ci-dessus si le membre est une société ou un groupement d'intérêt économique.*]

**Nous soussignés**,

Cotraitant 1 :

Cotraitant 2 :

Cotraitant 3 :

Le groupement ainsi constitué étant :  conjoint  solidaire

*(cocher la case correspondante)*

Le MANDATAIRE du groupement ainsi constitué étant :

représenté(e) par :

Adresse mèl à laquelle notifier sur PLACE, la décision relative à l’attribution du marché :

      …………………………………….…………………………………………………………

*Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du mode de notification par PLACE, au mèl ci‑dessus renseigné par lui, de la décision relative à l’attribution du marché.*

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire afin de :

- signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

- signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures.

*Joindre impérativement le mandat en annexe du présent document. Joindre également les pouvoirs de la personne signataire du mandat si elle n’est pas un représentant légal de l’entité candidate.*

Après avoir pris connaissance des documents contractuels dont le CCAP (cahier des clauses administratives particulières) et le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) du présent accord-cadre 25F080, nous nous **ENGAGEONS** sans réserve, en tant que membres du groupement, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix ci-après définis et aux conditions définies par les documents contractuels.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l’accord-cadre est attribué au groupement dans un délai de **cinq (5) mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

# ARTICLE 3 – PRIX

Le présent accord-cadre comprend une part forfaitaire et une part à bons de commande sans montant minimum et avec un maximum en valeur fixé à 487 750€ TTC sur deux (2) ans, soit 975 500€ TTC sur toute la durée de l’accord-cadre (quatre (4) ans).

**3.1 – Prestations rémunérées à prix forfaitaire**

Les prestations de l’accord-cadre relevant de la **partie forfaitaire** sont rémunérées de la façon suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Période 1\*** | **Période 2\*\*** |
| Montant en euros HT |  |  |
| Montant en euros TTC |  |  |

\**à compter de la notification du marché jusqu’à la veille de cette date + 24 mois.*

*\*\* à compter de la date d’anniversaire de notification du marché, soit à la date de notification du marché + 24 mois*

Ainsi, le **montant forfaitaire total** de l’accord-cadre pour sa durée maximale (4 ans) est égal à :

- Prix hors T.V.A      . ......................................................................................................... euros

- T.V.A. au taux de       ……… %, soit       …….. euros (en chiffres)

- Montant T.V.A. incluse       euros

(

en lettres)

La **décomposition du prix forfaitaire** détaille les montants des prestations.

**3.2 – Prestations rémunérées sur la base des prix unitaires du BPU**

Les prestations de l’accord-cadre relevant de la partie à bons de commande sont rémunérées par application des prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires, aux quantités commandées et exécutées.

# ARTICLE 4 – DURÉE ET RECONDUCTION

**4.1 Durée de validité de l’accord-cadre**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de sa date de notification.

Il est ensuite susceptible d’être tacitement reconduit une (1) fois dans les mêmes termes sans que la durée totale n’excède quatre (4) ans. En cas de non-reconduction, le titulaire du marché en est informé par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant la date de la reconduction. La non-reconduction de l’accord-cadre n’ouvre droit à aucune indemnisation au profit du titulaire.

**4.2 Durée maximum d’exécution des bons de commande**

Les bons de commande peuvent être notifiés au titulaire pendant toute la durée de validité de l’accord-cadre. Passé ce délai, aucun bon de commande ne peut être notifié.

Les bons de commande déjà notifiés s’exécutent jusqu’à leur terme. Toutefois leur durée d’exécution ne saurait dépasser de plus de trois (3) mois la date de fin de validité de l’accord-cadre.

# ARTICLE 5 – PAIEMENTS

**5.1 Le cocontractant est une entreprise individuelle, une société ou un groupement d’intérêt économique**:

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues au titulaire au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant de celles-ci au crédit :

Du compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

N° IBAN : ………………………………………………

**5.2 Le cocontractant est un groupement momentané d’entreprises :**

**En cas de groupement conjoint**, **ou en cas de groupement solidaire lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire sont individualisables,** les prestations seront réglées directement à chaque membre du groupement. L’annexe 2 au présent acte d’engagement indique ci-après le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s’engage à exécuter.

**Mandataire :**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

N°IBAN : ……………………………….

**Cotraitant 1**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

N°IBAN : ……………………..

**Cotraitant 2**

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

N° IBAN……………………….

L’Assemblée nationale se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les actes spéciaux (joindre les RIB correspondants). **En cas de groupement solidaire**, **lorsque les prestations respectives des membres du groupement solidaire ne sont pas individualisables,** les prestations feront l’objet d’un paiement sur un compte unique. Les sommes dues en exécution seront réglées par virement bancaire en faisant porter au crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de :

Désignation du compte à créditer **(joindre un RIB)** :

Établissement :

Adresse :

N° du compte :

N°IBAN : ……………..

**5.3 Cession ou nantissement de la créance issue du marché au moment de la notification \***

Le titulaire souhaite-t-il nantir ou céder la créance issue du présent marché conformément aux articles R. 2191-45 à R. 2191-63 du code de la commande publique ?

Oui  Non

\* le titulaire est informé qu’il pourra demander le nantissement ou la cession de sa créance en cours d’exécution du marché.

# ARTICLE 6 – AVANCE

Le contractant, s’il réunit les conditions précisées à l’article R. 2191-3 du code de la commande publique *(cocher la case correspondante)* :

ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l’article 6.6 « Avance » du CCAP.

refuse de percevoir l'avance prévue à l’article 6.6 « Avance » du CCAP.

Le cocontractant est une PME, au sens de la recommandation de la Commission n°2003/361/CE du 6 mai 2003 ?

Oui  Non

# ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE

Dans les limites définies au titre IX du livre Ier de la deuxième partie du code de la commande publique, le titulaire est habilité à sous-traiter l’exécution des prestations, à condition d’avoir obtenu du pouvoir adjudicateur l’acceptation de chaque sous-traitant et l’agrément de ses conditions de paiement.

**7.1 Sous-traitance déclarée au moment de l’offre**

Pour chaque sous-traitant présenté, le cocontractant annexe au présent acte d’engagement, un formulaire DC4 dans sa dernière version en vigueur dûment complété, portant présentation de sous-traitant. Sont joints au formulaire, les pièces listées à l’article 7 du CCAP sur la « Sous-traitance ».

À chaque acte spécial sont joints une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe sous le coup d’aucune interdiction d’accéder aux marchés publics, ainsi que les documents établissant ses capacités professionnelles et financières.

Le cocontractant fournit en outre l’annexe 1 au présent acte d’engagement, portant tableau de répartition des sommes dues entre le titulaire (et les cotraitants le cas échéant) et les sous-traitants admis au paiement direct, dûment complétée.

La notification de l’accord-cadre emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession de créance.

**7.2 Sous-traitance déclarée après la conclusion de l’accord-cadre**

Pour chaque sous-traitant, le titulaire remettra un acte spécial et les documents justificatifs dans les conditions fixées à l’article 7 du CCAP.

En outre, si une copie de l’acte d’engagement a été délivrée au titulaire avec la mention « *copie certifiée conforme à l’original en unique exemplaire pour être remise à l’établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance* », le titulaire établira qu’aucune cession ni aucun nantissement de créances ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant soit l’exemplaire unique, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement des créances.

L’acceptation du sous-traitant et l’agrément des conditions de paiement seront notifiés au titulaire par l’Assemblée nationale. Le montant des prestations sous-traitées figurant dans cet acte spécial correspond au montant maximal de la créance que le sous‑traitant concerné pourra présenter en nantissement ou cession.

|  |
| --- |
| **Partie à compléter obligatoirement par le cocontractant pour la présentation de son offre :** |
| Fait en un seul original  À   Le   Nom, fonction, signature du cocontractant *(\*)* avec le cachet de l’entreprise :  *Nota : la signature du présent acte d’engagement emporte signature de ses annexes*  *(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.* |
| **Partie réservée à l’Assemblée nationale :** |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement  À  Le  Pour le pouvoir adjudicateur, |

# ANNEXE

**AU PRÉSENT ACTE D’ENGAGEMENT**

**ANNEXE 1**:RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE COTRAITANTS

ET SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT

**ANNEXE 1**

**RÉPARTITION DES SOMMES DUES ENTRE CO-TRAITANTS   
ET SOUS-TRAITANTS ADMIS AU PAIEMENT DIRECT**

À remplir obligatoirement en cas de cotraitance (groupement conjoint) ou de sous-traitance

*Fichier de calcul également disponible en format Excel joint*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Marché:** *référence* | **25F080** | | |
|  |  |  |  | | |
|  |  | **Montant du marché HT :** |  | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  | **Montant du marché TTC :** |  | | |
|  |  |  |  |  |  |
|  | | **Nom des entreprises** | **Répartition** | **Montant** | **Montant** |
| **en %** | **HT** | **TTC** |
| Titulaire et cotraitants | |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| TVA des sous-traitants perçue par le titulaire au titre de l’auto-liquidation : indiquer ici le **montant total de la TVA qu'auraient dû verser les sociétés sous le régime de l'auto-liquidation, et à verser par le titulaire** | | |  |
| **Total dû au titulaire** | | |  |
| **Sous-traitants** | **Non soumis** au régime d’auto-liquidation de la TVA |  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Soumis** au régime d’autoliquidation de la TVA |  |  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL** (doit être égal au montant total du marché, tel que figurant dans l'acte d'engagement) | | |  |  |  |
| **Date :**  **Signature et cachet du titulaire et des cotraitants en cas de groupement :** | | | | | |